TERMES DE REFERENCE

Evaluation finale du projet GIREL 2

Recherche-Action sur l'opérationnalisation d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la zone des Niayes au Sénégal

1. Présentation des commanditaires 3
1.1 Le Gret 3
1.2 La DGPRE 3
2. Présentation du projet 4
3. Objet de la Consultation 6
4. Modalités de l'évaluation 6
4.1 Critères d'analyse 6
4.2 Questionnements spécifiques 8
4.3 Recommandations 9
4.4 Méthodologie 9
5. Produits attendus de l'évaluation 10
6. Profil du/de la Consultant.e 11
7. Calendrier 12
8. Conditions financières et logistiques 12
9. Offre technique et financière 12
9.1 Contenu de l'offre 12
9.2 Soumission de l'offre 13
9.3 Evaluation des offres 13
10. Informations supplémentaires 14

1. Présentation des commanditaires

1.1 Le Gret

Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, fondée en 1976, qui agit du terrain au politique, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ses professionnels interviennent sur une palette de thématiques afin d'apporter des réponses durables et innovantes pour le développement solidaire. Ses 709 professionnels mènent 224 interventions par an dans 28 pays[1].

Le Gret travaille depuis 30 ans au Sénégal où ses équipes interviennent prioritairement sur les problématiques de l'accès aux services publics locaux – eau potable, hygiène et assainissement, gestion des déchets – et de développement agricole ainsi que, depuis plus récemment, sur les questions de gestion intégrée des ressources en eau, de citoyenneté, de formation professionnelle, de microfinance et d'emploi des jeunes. Il emploie actuellement plus de 40 personnes dont une très grande majorité de salarié.e.s nationaux. Le siège du Gret Sénégal est basé à Dakar avec des antennes à Saint-Louis, Richard-Toll et Tambacounda.

Grâce à sa longue présence et la reconnaissance de sa contribution au développement durable pour le pays, le Gret a développé des relations étroites avec les pouvoirs publics sénégalais de même qu'avec d'autres acteurs locaux : instituts de recherche, universités, opérateurs économiques, ONG locales, bureaux d'étude, etc.

1.2 La DGPRE

La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE), créée par le décret n°2003-358 du 26 mai 2003, est l'institution publique nationale chargée de gérer les ressources en eau du Sénégal. Le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République et les Ministères la rattache au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA).

Structurée en 4 divisions à Dakar (cité administrative de Diamniadio) et disposant de brigades des ressources en eau en région, la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement est donc l'institution étatique chargée de piloter la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau à l'échelle du territoire national. Elle est mandatée pour construire ses actions de gestion et de planification en lien avec les services d'autres ministères (par exemple le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, le Minis-

[1] chiffres de 2020

tère du Développement Industriel et de la petite et moyenne Industrie, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Mines et de la Géologie, etc.). Alors que la révision du Code de l'Eau sénégalais est en cours, la légitimité de la DGPRE à exercer ce mandat de coordination interministérielle indispensable à l'opérationnalisation de la GIRE pourrait être renforcée.

2. Présentation du projet

La zone des Niayes au Sénégal occupe la frange littorale située entre Dakar et Saint-Louis. Elle se caractérise par une alternance de dunes et de dépressions, et des ressources en eau presque exclusivement souterraines réparties dans trois aquifères. Ces eaux souterraines sont principalement mobilisées par l'agriculture – alors que le bassin horticole des Niayes fournit 60% de la production nationale et 80% des exportations de fruits et légumes du pays – mais aussi pour l'industrie extractive – exploitation du phosphate, du zircon et autres minerais lourds – et l'alimentation en eau potable, y compris de l'agglomération dakaroise.

Les différents aquifères des Niayes sont aujourd'hui surexploités – avec pour conséquence une baisse du niveau des nappes et une intrusion du biseau salé, tandis que la nappe superficielle est polluée par les activités anthropiques –, ce qui risque fortement d'impacter les revenus des producteurs et la sécurité alimentaire et sanitaire des populations, alors même que les hausses de température attendues du changement climatique et la croissance démographique laissent craindre une accentuation des dynamiques à l'œuvre.

Ces perspectives inquiétantes pour l'intégrité et la disponibilité des ressources en eau ont mobilisé la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE), du ministère de l'Eau et de l'Assainissement sénégalais, qui œuvre aujourd'hui activement à la mise en place d'une Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans la zone des Niayes. La DGPRE a fait appel à l'ONG Gret pour l'accompagner dans l'opérationnalisation de sa politique de GIRE à travers le déploiement du projet de Recherche-Action Girel (pour Gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle locale) au niveau de plusieurs communes de la zone des Niayes : Darou-Khoudoss, Diender, Kayar, Mboro, et Mont-Rolland.

A l'échelle de ces cinq communes, l'équipe du Gret a contribué depuis 2017 à la structuration de Plateformes locales de l'eau (PLE), arènes de gouvernance communale, voire intercommunale, regroupant les acteurs du territoire intéressés par la démarche (agriculteurs, éleveurs, associations d'usagers de l'eau potable, opérateurs privés, services techniques de l'État, collectivités territoriales, ONG locales, chercheurs, médias, etc.). Leur objectif est de contribuer à gérer de manière durable, équitable et efficace les ressources en eau de leur territoire. Conjointement à la construction de ses modalités de gouvernance, chaque plateforme a identifié les enjeux liés aux ressources en eau et conçu en fonction, un instrument de planification territoriale détaillant les actions à conduire en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et des usages associés (Plan local de GIRE).

La première phase du projet Girel (Girel 1) s'est déroulée entre octobre 2017 et septembre 2019 grâce au financement d'Enabel (anciennement Coopération Technique Belge – CTB). La seconde phase (Girel 2) menée conjointement par le Gret et la DGPRE a été initiée en octobre 2019 et prendra fin mi-juillet 2022, elle bénéficie de l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Agence Française de Développement et d'autres bailleurs. La Recherche-Action Girel 2 s'inscrit en continuité de Girel 1 et a pour objectif global de **contribuer à construire les conditions d'une gestion intégrée des ressources en eau qui sécurise durablement les usages de l'eau et préserve les écosystèmes à l'échelle de la sous-UGP du Littoral Nord (zone des Niayes).** Pour cela, quatre objectifs spécifiques (composantes du projet) ont été retenus :

- **Renforcer les capacités de gouvernance et de gestion des PLE**
- **Eclairer la prise de décision par les membres des PLE**
- **Faciliter la mise en œuvre des PLGIRE**
- **Articuler les échelles de la GIRE et les missions des institutions**

La première composante, autrement appelée « gouvernance » repose sur les activités suivantes identifiées au moment du montage : révision de la représentativité des acteurs au sein des PLE, avec une attention à l'équilibre des genres ; empowerment des femmes membres des PLE ; appui au fonctionnement associatif des PLE ; partage d'expériences entre PLE ; renforcement des capacités de plaidoyer des PLE ; appui des PLE dans leurs planifications annuelles ; formation à la gestion de projets et accompagnement ; et information et appui administratif pour la mutation des PLE en CCE.

La seconde composante, autrement appelée « connaissances » repose sur les activités suivantes identifiées au moment du montage : partage de connaissances sur la contamination des eaux par les pesticides ; partage de connaissances sur les dynamiques démographiques ; diagnostic des freins à une GIRE locale à Darou Khoudoss-Mboro et sensibilisation aux enjeux de coopération ; initiation aux principes agroécologiques ; renforcement des capacités en matière de diagnostic, collecte de données et cartographie ; identification et capitalisation des bonnes pratiques parmi les agriculteurs ; formation aux techniques d'investigation ; et évaluation des systèmes techniques actuels (AEP et irrigation).

La troisième composante, autrement appelée « actions » repose sur les activités suivantes identifiées au moment du montage : accompagnement de la nouvelle priorisation des enjeux et révision des PLGIRE ; accompagnement de l'élaboration de "fiches projets" et de la recherche de financement ; et mise en oeuvre, accompagnement et suivi des projets éligibles.

Enfin, la quatrième composante, autrement appelée « coordination » repose sur les activités suivantes identifiées au moment du montage : élaboration et suivi du protocole de recherche sur l'articulation des échelles de GIRE ; renforcement des capacités de la DGPRE en matière d'animation de dispositifs de GIRE à l'échelle locale ; appui à l'émergence d'un mécanisme articulant GIRE locale et nationale ; appui au co-suivi des ressources en eau (PLE/DGPRE) ; déclinaison locale de l'étude sur les redevances liées aux usages de l'eau ; communication sur la GIRE au Sénégal lors du

FME de Dakar ; atelier national sur les initiatives de GIRE au Sénégal et appui à la coordination ; capitalisation sur l'articulation des échelles de GIRE ; et montage d'un projet d'envergure pour une GIRE du système aquifère des Niayes (Sous-UGP du Littoral Nord).

3. Objet de la Consultation

Le projet « Recherche-Action sur l'opérationnalisation d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la zone des Niayes au Sénégal » -phase 2- a débuté en octobre 2019 et prendra fin mi-juillet 2022. **Le Gret et la DGPRE recherchent un.e Consultant.e pour conduire une évaluation finale de cette phase 2 du projet** afin de caractériser la qualité de l'intervention au regard des objectifs initiaux et du contexte de réalisation du projet, d'identifier les points forts et les points faibles du travail mené et de recevoir des recommandations qui leur permettront d'orienter la conduite de la troisième phase en cours de montage.

4. Modalités de l'évaluation

4.1 Critères d'analyse

L'évaluation intermédiaire se concentrera sur les thématiques spécifiques sur lesquelles le projet a mis un accent particulier, avec une analyse sous l'angle des 5 critères du CAD[2] : **pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité**, auxquels nous ajoutons le critère de **cohérence** qui permet d'apprécier la place du projet au regard des autres interventions menées (en lien avec la thématique au Sénégal ou plus largement en Afrique de l'Ouest, ou au sein du même territoire, à savoir la zone des Niayes).

L'évaluation menée aura un caractère systématique (voir schéma ci-après rappelant ces critères et indiquant leur position par rapport à la structure logique standard d'un projet). Cette approche permet d'attendre des conclusions plus solides car les analyses faites sur les différents critères se renforcent entre elles.

[2] Tels que définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE en décembre 2019 : « Des meilleurs critères pour des meilleurs évaluations - Définitions adaptées et principes d'utilisation », *Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet)*

Relations des critères d'évaluation avec les niveaux du Cadre Logique

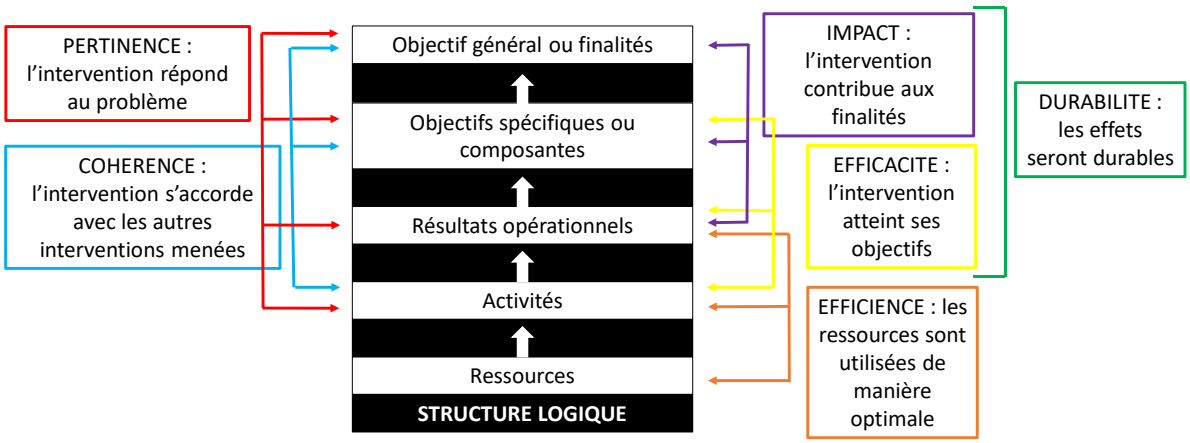

Trois des critères (les facteurs dans le schéma ci-dessous) mesurent la qualité de la conception de l'action et de sa mise en œuvre, tandis que les trois autres critères (les effets produits ou résultats des facteurs) mesurent des "effets attendus de l'action", avec deux niveaux successifs : efficacité, durabilité, puis impact.

L'articulation des critères d'évaluation entre eux

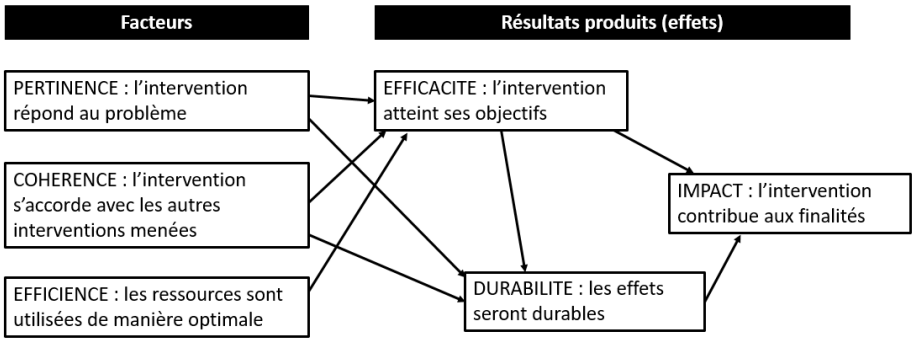

Comme dans une équation, les facteurs déterminent les résultats. Si les performances des trois premiers facteurs sont faibles, le niveau d'atteinte de l'objectif principal de l'action (efficacité) sera également faible. Si l'efficacité est faible ou la durabilité non assurée, l'impact sera faible ou nul. Et inversement, bien sûr, pour un projet réussi.

4.2 Questionnements spécifiques

Le/la consultant.e cherchera notamment à apporter des réponses aux questions suivantes :

Quelles compréhensions des enjeux liés aux ressources en eau de la zone des Niayes par les acteurs des territoires (plateformes locales de l'eau, maires, scolaires et enseignants, populations locales, services techniques) ?

Comment se traduit la mobilisation sur les enjeux liés aux ressources en eau ? Quels acteurs touche-t-elle ? Et comment ? Quelle représentativité des acteurs du territoire au sein des PLE ? Quelles interactions entre les membres des PLE et la catégorie socio-professionnelle qu'ils représentent ? Qu'est ce qui favoriserait la pérennité et le renforcement de la dynamique en cours ? Quels appuis sont nécessaires ?

Quels apprentissages des membres des Plateformes Locales de l'Eau ? Quel degré d'autonomie dans leur fonctionnement associatif ? dans la mise en œuvres d'activités ?

A quoi répondent les activités menées par les PLE ? Quelles activités menées ou prévues dans la continuité des activités de diagnostic ou de recensement réalisées (ex : pesticides, assainissement en milieu scolaire -lien avec le projet REAGIRE Niayes-, recensement des ouvrages hydrauliques, etc.) ? Quelles capacités des PLE à mettre en œuvre leurs PLGIRE ? Comment les difficultés ont été transformées en apprentissage collectif ?

Quels effets des activités du programme d'empowerment des femmes sur leur implication dans les PLE et au-delà ? Et quels effets sur les hommes membres des PLE ?

Quelle contribution du projet à l'amélioration des politiques nationales de l'eau ?

De quelle manière les compétences de la DGPRE ont été renforcées ? Quelles traductions dans l'action stratégique et opérationnel de la direction ?

Quelles relations sont établies entre la DGPRE et les Plateformes Locales de l'Eau ? Comment se traduisent-elles ?

Quels liens ont été établis par le projet entre « eau ressource » et « eau service » ?

Quels apprentissages ont été facilités par la modalité « recherche-action » du projet ? A quelles limites ont été confrontés les travaux de recherche ? Comment ces limites auraient-elles pu être dépassées ?

Est-ce que l'approche de construction participative et ascendante de la GIRE retenue par le projet est pertinente ? Quels sont ses atouts ? Quelles sont ses limites ? Comment l'améliorer ?

Comment le projet a-t-il capitalisé le travail expérimental ? Comment le projet a-t-il communiqué, notamment lors du Forum Mondial de l'Eau ?

Quels effets de l'intégration du projet Girel 2 au programme « Communs et gouvernances partagées » du Gret sur la stratégie et les activités menées ?

Quels liens avec l'initiative en cours dans la sous-UGP de la Somone ? D'autres initiatives GIRE ?

En continuité du projet en cours, comment développer l'intervention pour impacter significativement le système aquifère (qualité de l'eau, bilan hydrique) et rendre les effets mesurables par les acteurs du territoire ?

4.3 Recommandations

De manière à orienter la conduite de la 3ème phase de projet qui aura été formulée en amont de l'évaluation de la phase 2, le/la consultant.e devra formuler des recommandations permettant notamment d'optimiser les effets des activités prévues. Ces recommandations pourront concerner les actions à prioriser, les approches méthodologiques à privilégier, ou encore les acteurs à associer.

4.4 Méthodologie

Le/la consultant.e proposera une méthodologie permettant notamment que les acteurs des territoires puissent :

- Exposer leurs perceptions sur les actions menées par le projet ;
- Exprimer l'avenir qu'ils souhaiteraient, en les questionnant sur leurs propres forces et faiblesses et les opportunités et menaces qu'ils identifient.

Pour conduire l'évaluation, le/la consultant.e procédera à :

- Une étude documentaire ;
- Des rencontres avec le Gret et la DGPRE
- L'élaboration d'outils (type guides d'entretien) ;
- Des visites, entretiens et focus groupes dans les communes d'intervention du projet
- La construction d'une matrice d'analyse ;
- L'écriture du rapport provisoire ;
- La présentation du rapport à l'équipe Gret/PND Dakar ou Diamniadio ;
- L'écriture du rapport final, intégrant les remarques et commentaires du Gret et de la DGPRE sur le rapport provisoire.

L'évaluation se déroulera en trois phases. Le nombre de jours pour chaque phase sera justifié dans la proposition du/de la consultant.e.

Phase 1 : Consultation et exploitation de l'information

Celle-ci comprendra :

- Une collecte documentaire ;

- Des entretiens avec l'équipe opérationnelle du projet (Gret[3] et DGPRE[4]) et les Partenaires Techniques et Financiers[5] ;
- La consultation de la documentation relative au projet et de la proposition de projet phase 3 ;
- Une proposition de cadre méthodologique et un plan de travail qui seront adoptés durant la mission par le/la Consultant.e, ceux-ci devront obtenir l'aval de l'équipe du projet avant le démarrage des visites et rencontres dans les Niayes.

Phase 2 : Visites et rencontres

Les visites et rencontres auront lieu dans les communes de Mont-Rolland, Diender, Kayar, Darou Khoudoss et Mboro, mais aussi à Dakar et Diamniadio. Certains entretiens pourront également être menés en visioconférence.
Ce travail inclura de manière non exhaustive :

- Des entretiens (et éventuellement focus groupes) avec des membres des Plateformes locales de l'eau et notamment des femmes ;
- Des entretiens avec les maires, équipes municipales des communes impliquées dans la dynamique et sous-préfets ;
- Des visites dans les localités où des actions ont été menées et des entretiens (et éventuellement focus groupes) avec des acteurs locaux (scolaires et enseignants, populations locales) ;
- Des entretiens avec les agents de la DGPRE ;
- Des entretiens avec d'autres organisations participant à la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal.

Phase 3 : Production et présentation du rapport d'évaluation

Après remise de son rapport provisoire, le/la Consultant.e présentera son travail lors d'une séance de restitution organisée à Dakar ou Diamniadio (dans les bureaux du Gret ou de la DGPRE) en présence de l'équipe du projet (Gret et DGPRE) et de représentants des Plateformes Locales de l'Eau.

5. Produits attendus de l'évaluation

Les produits attendus de cette évaluation sont :

- Une note de cadrage méthodologique et un plan d'action, qui sera validé par l'équipe projet avant le démarrage des activités de terrain.

---

[3] Rencontre avec l'équipe au Sénégal et un entretien en visioconférence avec le Responsable de Projets basé au Siège du Gret en France.

[4] Rencontre avec son Directeur et le Point focal GIRE locale

[5] Notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- Une version détaillée du plan du rapport, qui sera validée par l'équipe projet avant démarrage de la rédaction.
- Un rapport provisoire d'évaluation
  - ➔ Ce rapport sera envoyé au Gret au format électronique Word et Pdf puis présenté par le/la Consultant.e à l'équipe du projet dans les locaux du Gret à Dakar ou de la DGPRE à Diamniadio.
  - ➔ Ce rapport sera étudié et commenté par la DGPRE et le Gret.
- Un rapport final d'évaluation
  - ➔ Ce rapport intégrera les informations et commentaires transmis par l'équipe du projet après remise et présentation du rapport provisoire.
  - ➔ Ce rapport sera fourni en 4 exemplaires papier ainsi qu'en version électronique (formats Word et format).

Les rapports devront être suffisamment détaillés et analytiques et compter entre 30 et 40 pages (hors annexes). Ils énonceront des conclusions ainsi que des recommandations permettant d'orienter la troisième phase de l'intervention.

Les rapports devront présenter un résumé exécutif (2 à 3 pages)
Les annexes des rapports contiendront notamment :

- Le planning de la mission
- Les guides d'entretien utilisés
- La liste et les compte-rendus des entretiens menés
- La matrice d'analyse utilisée

Tous les livrables seront rédigés en français.

6. Profil du/de la Consultant.e

Le/la consultant.e aura un profil répondant aux critères suivants :

- Titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 au minimum
- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le domaine de la gestion des ressources naturelles
- Au minimum 3 références en matière d'évaluation de projets relatifs à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles
- Connaissance démontrée des enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, de la politique GIRE du Sénégal et de sa mise en oeuvre
- Capacité démontrée d'analyse des politiques publiques et de leur opérationnalisation
- Connaissance des enjeux de Genre
- Connaissance de l'approche par les Communs et des modalités de gouvernance partagée
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse

- Excellentes capacités de rédaction en français
- La connaissance du wolof est indispensable
- La connaissance de la zone des Niayes serait un atout

7. Calendrier

L'évaluation est estimée entre 20 et 25 jours de travail.

Le/la Consultant.e proposera le calendrier de sa mission dans son offre technique, en précisant le temps de travail consacré à chacune des phases (cf. paragraphe 4.3). Il devra impérativement respecter les exigences suivantes :

- Début évaluation : au plus tard le 10 juin 2022
- Envoi du rapport provisoire : au plus tard le 4 juillet 2022
- Présentation du rapport provisoire : au plus tard le 5 juillet 2022
- Commentaires sur rapport provisoire par l'équipe Gret/PND (3 jours ouvrés après la présentation du rapport) : au plus tard le 8 juillet 2022
- Envoi du rapport final : au plus tard le 12 juillet 2020 (IMPERATIF)

8. Conditions financières et logistiques

Les conditions sont les suivantes :

- Le budget proposé par le/la Consultant.e pour la réalisation de cette évaluation ne devra pas dépasser 5 250 000 Fcfa6 (Cinq millions deux cent cinquante mille francs cfa) toutes taxes comprises ;
- Ce budget comprendra tous les coûts liés aux honoraires, au transport, aux perdiem (logement inclus), et à la bureautique ;
- Le projet prendra en charge les coûts de la réunion de restitution.
- Le/la Consultant.e devra disposer de sa propre assurance.

9. Offre technique et financière

9.1 Contenu de l'offre

L'offre technique présentera nécessairement l'information suivante:

- Des observations sur les termes de référence (minimum 2 pages)
- Une note méthodologique (minimum 3 pages)
- Un chronogramme des activités

[6] Toutes les offres financières dépassant ce budget seront exclues d'office. L'introduction d'un budget moins cher donnera plus de points comparés aux autres (cf. 9.3).

- Le CV du/de la consultant.e
- Un aperçu des missions similaires réalisées avec références (attestation de bonne conduite ou contacts des commanditaires)

L'offre financière présentera un devis détaillé structuré comme suit :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
1	Honoraires[7] du/de la Consultant.e				
2	Perdiem consultant.e				
…	Etc.				
	Total HT				
	TVA				
	Total TTC				

Les unités seront exprimées en Fcfa/jour ou EUR/jour et les prix unitaires et montants en Fcfa ou en Euros.

9.2 Soumission de l'offre

La date limite pour la remise des offres techniques et financières est fixée au 30 mai 2022 à 9h (heure de Dakar). L'attribution du marché est prévue le 1er juin 2022

Les propositions, rédigées en français, seront envoyée par email aux adresses suivantes : hamet.senegal@gret.org et juillet@gret.org.

9.3 Evaluation des offres

Les offres techniques et financières seront évaluées sur base de la grille d'évaluation ci-dessous.

Critère d'appréciation	Score maximal
Offre Technique	**80**
Compréhension des TdR	10
Approche méthodologique proposée et qualité rédactionnelle	20
Expérience du/de la Consultant.e dans le domaine d'expertise attendu	15
Expérience du/de la Consultant.e en matière d'évaluation de projets	15
Capacités en analyse des politiques publiques et connaissance de la GIRE au Sénégal	10
Connaissance de l'approche par les Communs et des modalités de gouvernance partagée	5

[7] L'offre technique devra détailler préciser le nombre de jour de travail pour chacune des phases présentées au paragraphe 4.3.

Connaissance des approches genre	5
Offre financière[8]	**20**
Prix total[9]	10
Prix d'une journée de service[10]	10
Total maximum	**100**

10. Informations supplémentaires

Les candidats peuvent obtenir le dossier technique et financier du projet en envoyant un email à hamet.senegal@gret.org et juillet@gret.org.

[8] Pour comparer les offres, le taux officiel de conversion MRU/EUR du jour de l'analyse des propositions sera appliqué.

[9] Prix total : la note (NPT) pour le prix d'une offre X sera calculée de la manière suivante : NPT = 10 x (prix de l'offre la plus basse)/(prix de l'offre X).

[10] Prix d'une journée de service (salaire / per diem / logement) : la note (NPJS) pour le prix d'une journée de service de l'offre X sera calculée de la manière suivante : NPJS = 10 x (prix d'une journée de service le plus bas)/(prix d'une journée de service de l'offre X). Le prix d'une journée de services sera calculé en divisant la somme (honoraires + perdiem) pour le/la consultant.e par le nombre de jours de service proposés.